

**NORME EUROPÉENNE** • Un nouveau règlement encadrant le suivi des produits alimentaires entre en vigueur le 1er janvier 2005. Il concerne les exportateurs helvétiques. Une association les aide à s'adapter

## Les PME suisses se préparent à la traçabilité alimentaire

Avec le lait de quelle vache l'emmental que je déguste a-t-il été produit? A cette question, le consommateur européen pourra bientôt obtenir une réponse précise. Grâce à la traçabilité. A partir du 1er janvier 2005, un nouveau règlement (CE 178/2002) entre en vigueur. Il rend obligatoire le respect de certaines normes dans le domaine de la traçabilité alimentaire. De la vache à la table du gourmand, la chaîne de production et de distribution devra être parfaitement identifiable.

Ce règlement, qui vise une meilleure sécurité alimentaire, concerne en priorité les entreprises de l'Union européenne (UE). Mais il vise indirectement les sociétés suisses qui y exportent. Car leurs clients de l'UE vont exiger cette traçabilité, sous peine de leur refuser de commercer. Pour sensibiliser les entreprises à cette question, la Chambre vaudoise de commerce et d'industrie

(CVCI) a organisé mardi un séminaire d'information dans lequel elle a invité le tout nouveau «Pôle traçabilité Suisse».

Premier développement international de son parent français, avant l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, la structure suisse s'est donnée quatre missions: «De la veille technologique, du conseil, des services d'essais des solutions de traçabilité et de la formation», explique Bertrand Lefort, directeur de l'association, non lucrative, créée le jour même de cette manifestation. La Suisse accuserait un retard important. «En 2004, le secrétariat à l'économie n'a reçu que deux demandes d'information liées à ce nouveau règlement», explique-t-il.

La CVCI estime que dans le seul canton de Vaud, plus de 150 PME sont concernées. La représentante d'une société romande d'import-export dans l'agroalimentaire reconnaissait hier dé-

couvrir le sujet. Les grandes entreprises ont en revanche pris les devants: «Nous sommes aujourd'hui prêts, au niveau mondial», explique le porte-parole de Nestlé.

Le Pôle traçabilité helvétique doit pouvoir vivre des cotisations de ses membres, mais aussi du «concours des pouvoirs publics», espère Bertrand Lefort. Une extension en Suisse alémanique est programmée pour le printemps 2005. Le Tessin attendra encore un peu.

L'enjeu est aussi financier. Aux Etats-Unis, Wal Mart a demandé à ses principaux fournisseurs de s'équiper de la technologie RFID (onde radio) pour remplacer les codes-barres actuels qui exigent une intervention humaine, explique Gérard Dessenne, directeur du Pôle traçabilité France. Objectif: gagner en productivité pour plus de rentabilité. Les Européens vont appliquer la même logique.

**Frédéric Lelièvre**